

## Descriptif de module

**Domaine :** Santé

**Filière :** Soins infirmiers

### 1. Intitulé du module : Mesures de contraintes en psychiatrie (INF-OPT\_MCPI EE) 2025-2026

**Code :** S.SI.370.2916. F.25

**Niveau :** Module de base

**Caractéristique :**  Module obligatoire dont l'échec définitif entraîne l'exclusion définitive de la filière selon l'art. 32 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO du 2 juin 2020.

**Type de formation :** Bachelor

**Type :** Module à option

**Organisation temporelle :**

- Module sur 1 semestre
- Module sur 2 semestres
- Semestre d'automne
- Semestre de printemps
- Autre : .....

### 2. Organisation

Crédits ECTS : 2

Langue principale d'enseignement : Français      Autres compétences linguistiques : Anglais

Exigences liées à la fréquentation de la formation : La présence au cours est obligatoire

### 3. Prérequis

- Avoir validé le module ...
- Pas de prérequis

- Avoir suivi le module
- Autre :

### 4. Compétences visées/Objectifs généraux d'apprentissage

#### Rôles et compétences visées

##### A. Rôle d'Expert·e : Compétences Ab1 Ab2 Ab3 Ab4 Ab5 Ab6

\*En évaluant systématiquement le processus et les résultats des soins (Ab1)

\*En déterminant les surveillances infirmières pertinentes dans chaque situation (Ab1)

\*En fondant ses interventions de soins - préventives, thérapeutiques, palliatives, de réadaptation et de surveillance - sur son jugement et son raisonnement clinique (Ab1 et Ab4)

\*En fondant ses interventions sur les résultats de la recherche les plus probants (Ab4)

\*En procédant à une évaluation clinique systématique et rigoureuse de l'état physique et mental de la personne (Ab4)

\*En favorisant le transfert des résultats de la recherche dans la pratique (Ab4)

##### B. Rôle de Communicatrice·eur : Compétences Bb1 Bb2 Bb3 Bb4

\*En considérant les patient·es/client·es comme des partenaires (Bb1)

##### C. Rôle de Collaborateur·rice : Compétences Cb1 Cb2 Cb3 Cb4

##### D. Rôle de Leader : Compétences Db1 Db2 Db3 Db4

##### E. Rôle de Promoteur·rice de la santé : Compétences Eb1 Eb2 Eb3 Eb4

##### F. Rôle d'Apprenant·e et de formateur·rice : Compétences Fb1 Fb2 Fb3 Fb4

##### G. Rôle de Professionnel·le : Compétences Gb1 Gb2 Gb3 Gb4

\*En adoptant une attitude responsable pour sa propre santé et celle de ses collègues et en adoptant des mesures de promotion et de prévention (Gb4)

## **Objectifs généraux d'apprentissage/Apprentissages critiques**

- Connaître les cadres légaux de diverses formes de contrainte et les droits des patient·es y afférent·es.
- Savoir distinguer les contraintes formelles et informelles.
- Apprendre à identifier les situations cliniques et psychosociales à risque d'une mesure de contrainte (facteurs déclencheurs).
- Analyser les effets produits par la contrainte sur les patient·es et sur les liens thérapeutiques avec les soignant·es.
- Formuler des recommandations pour réduire la contrainte dans les soins.
- Développer un esprit réflexif et critique vis-à-vis de l'usage des moyens de contention dans le but de garantir la qualité des soins et la sécurité des patient·es.

## **5. Contenus et formes d'enseignement**

### **Contenus**

- Placement à des fins d'assistance
- Contention mécanique, maltraitance et âge avancé
- Expériences vécues de la contrainte et recours judiciaires
- Droits des patient·es en situation de contrainte
- Moyens de réduction de la contrainte dans les soins

### **Modalités pédagogiques**

- |   |   |   |
|---|---|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Cours magistral | <input checked="" type="checkbox"/> Séminaire | <input type="checkbox"/> Projet                   |
| <input type="checkbox"/> Atelier/laboratoire        | <input type="checkbox"/> Simulation           | <input type="checkbox"/> Formation pratique/stage |
| <input type="checkbox"/> Modalité digitale          | <input type="checkbox"/> Autre (préciser) :   |   |

## **6. Modalités d'évaluation et de validation**

- |  |  |  |
|--|--|--|
| <input type="checkbox"/> Ecrit sur table | <input checked="" type="checkbox"/> Oral | <input type="checkbox"/> Pratique      |
| <input type="checkbox"/> Dossier         | <input type="checkbox"/> ECOS            | <input type="checkbox"/> Autre : ..... |
| <input type="checkbox"/> .....           | <input type="checkbox"/> .....           |  |

Le module est validé si l'étudiant·e obtient au moins la qualification E au module.

Si l'étudiant·e obtient la qualification Fx, il·elle est en remédiation

Si l'étudiant·e obtient la qualification F, il·elle est en répétition.

Les modalités d'évaluation et d'attribution de la qualification sont précisées dans le syllabus. Les conditions de validation, de remédiation et de répétition sont présentées aux étudiant·es au plus tard le jour de la présentation du module.

## **7. Modalités de remédiation et de répétition**

- |                    |  |  |
|--------------------|--|--|
| <b>Remédiation</b> | <input checked="" type="checkbox"/> Remédiation possible | <input type="checkbox"/> Pas de remédiation  |
|                    | <input type="checkbox"/> Examen complémentaire           | <input type="checkbox"/> Travail additionnel |

Conformément à l'art. 29, al. 4 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) en HES-SO du 2 juin 2020, la note obtenue après remédiation est E en cas de réussite ou F en cas d'échec.

**Répétition** Les modalités de répétition sont définies en tenant compte de la situation d'études de l'étudiant·e à la fin du semestre ou de l'année académique. Les activités d'enseignement d'apprentissage et d'évaluation peuvent être différentes pour un·e étudiant·e qui répète le module en présentiel ou pour celui ou celle qui le répète en poursuivant son cursus.

La répétition a lieu au plus tôt à la période d'examen suivant l'échec.

Conformément à l'art. 30, al. 4 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master en HES-SO du 2 juin 2020), la note obtenue après répétition est A à E en cas de réussite ou F en cas d'échec. En cas d'échec, le module ne peut être répété qu'une fois.

## 8. Remarques

### 9. Bibliographie principale

- Abt, M. (2016). « Sortir à tout prix ». *Perspectives des patients hospitalisés sous contrainte en psychiatrie : une étude par théorisation ancrée*. [Travail de thèse, non publié]. Université de Lausanne.
- Chinn, Sitzman, K., & Kramer, M. K. (2022). Knowledge development in nursing: theory and process (Eleventh edition). Elsevier.
- Güsewell, A., Thomas, M., Bornand, C., Bangerter, G., Stantzos, A., Bovet, E. (2021). Orchestrer la rencontre avec soi et autrui ? Les fonctions de l'écoute musicale dans les chambres de soins intensifs en psychiatrie. In, A. Güsewell, M. Thomas, C. Bornand, G. Bangerter, A., Stantzos, E. Bovet, (Eds.). Musique et santé mentale. Orchestrer la rencontre (pp. 233-250). <https://doi.org/10.3917/chaso.gusew.2021.01.0233>
- Eyraud, B., Velpry, L., Vidal-Naquet, P. (Eds). (2022). *Contrainte et consentement en santé mentale. Forcer, influencer, coopérer*. Presses Universitaires de Rennes. <https://books.openedition.org/pur/149492?lang=fr>
- Ferreira, C. & Hatam, S. (2022). Placements psychiatriques forcés en Suisse : éclairages socio-historiques et jurisprudence. *Revue Interdisciplinaire d'Études Juridiques. Droit en contexte*, 88, 161-183.
- La contrainte aujourd'hui en psychiatrie [Dossier], (2020). *Esprit(s)*, la revue de Pro Mente Sana, 2.
- Linder, A. et Marion-Veyron, R. (2020), Partager la décision thérapeutique dans des cliniques contraintes ? Enquête en milieu psychiatrique, carcéral et migratoire, *Sciences sociales et santé*, 38, 41-66.
- Morandi, S., Silva, B., Masson, A. (2021). *Recensement des placements à des fins d'assistance en Suisse : état des lieux et perspectives*, CHUV-Département de psychiatrie, Lausanne.
- Moreau, D. & Marques, A. (2020). Programmes de soins : quand la contrainte se déploie hors des murs de l'hôpital. *L'Information psychiatrique*, 96(3), 177-184. <https://doi.org/10.1684/ipe.2020.2078>
- Perritaz, A. & Gothuey, I. (2018). Chambre de soins intensifs en psychiatrie. *Swiss Archives of Neurology, Psychiatry and Psychotherapy*, 169(2), 40-47.

### 10. Enseignant·es

Membres du PER (personnel d'enseignement et de recherche) de HESAV et chargé·es de cours selon expertise

**Responsable de module :** Cristina Ferreira

Descriptif validé le 9 février 2026, par la doyenne Gora Da Rocha

